

# Projet de **parc éolien** **en Gironde,** sur la commune de Lesparre-Médoc.

Synthèse du

**Dossier de concertation**

17 octobre – 30 décembre 2022



# Le maître d'ouvrage



Le projet de parc éolien de Lesparre-Médoc est porté par **Cœur Médoc Énergies**. Cette société, créée spécifiquement, est une société par actions simplifiée (SAS) dont la répartition du capital est partagée entre deux entités : la société VALOREM et la Banque des Territoires.

## Le groupe VALOREM



Le groupe VALOREM est un « opérateur en énergies vertes » aux multiples compétences dans les énergies renouvelables. Groupe girondin indépendant né en 1994, parmi les pionniers de l'éolien en France, le groupe VALOREM a élargi ses compétences au photovoltaïque, au biogaz et aux énergies marines.

Avec ses filiales VALREA, OPTAREL, VALEMO et VALEOL, le groupe compte 380 collaborateurs (ingénieurs, techniciens, paysagistes, géographes, acousticiens, environnementalistes, etc.) dont les compétences s'étalent de la recherche et développement à la prospection de sites, réalisation d'études, développement et financement de projets, obtention des autorisations administratives, maîtrise d'œuvre des chantiers, suivi d'exploitation et maintenance des installations.

## VALOREM EN QUELQUES CHIFFRES :

Création :

1994

Collaborateurs :

380

Puissance développée  
(tous renouvelables) :

3400 MW

Capacités  
installées :

510 MW dont  
380 MW d'éolien

## La Banque des Territoires



La Caisse des Dépôts et consignations (CDC) est un établissement financier public qui remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques. Une mission confiée par la loi. Gestionnaire de confiance pour le compte de tiers, investisseur et prêteur de long terme, la Caisse des Dépôts facilite la réalisation de projets innovants, durables et solidaires et participe au développement économique du pays.

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.

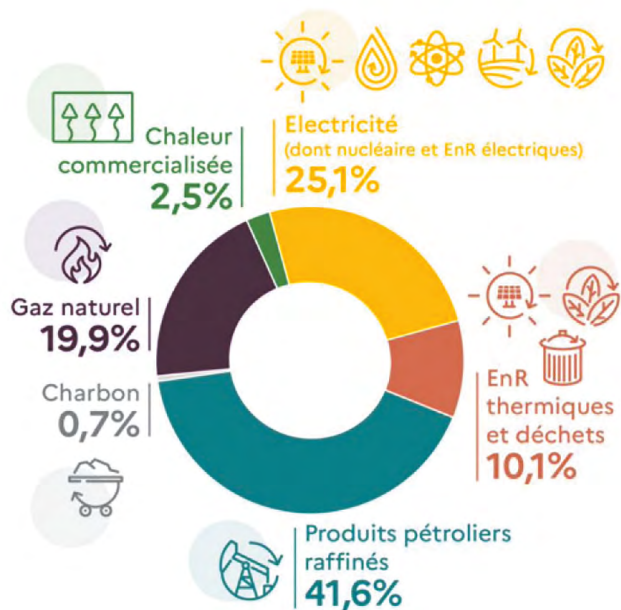
La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

# Le contexte général du projet

## La décarbonation du mix énergétique, un levier majeur pour atteindre la neutralité carbone

Face au constat aujourd'hui unanimement partagé du réchauffement climatique, le GIEC appelle l'ensemble des États à **atteindre la neutralité carbone** le plus rapidement possible, notamment par **la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables** et la réduction des consommations globales d'énergie.

Cet enjeu de transition énergétique se traduit par la nécessité **d'une décarbonation et d'une diversification de notre mix énergétique**, au profit de sources d'énergies renouvelables parmi lesquelles l'énergie éolienne.



Le mix énergétique en France, Ministère de la transition énergétique.

## L'énergie éolienne, un outil de maîtrise des prix de l'énergie

Au-delà du défi de la transition écologique, se pose aujourd'hui la question de la dépendance énergétique de la France aux importations d'énergies fossiles et aux coûts que cela implique.

La France, à l'instar de ses voisins européens, importe une partie de l'énergie qu'elle consomme – qu'il s'agisse des hydrocarbures ou, dans une moindre mesure, de l'électricité – et se trouve donc fortement dépendante de l'évolution des **cours mondiaux** des hydrocarbures (pétrole et gaz, notamment), ainsi que du prix moyen de l'électricité échangée sur les marchés européens.

Dans ce **contexte de forte volatilité des prix de l'énergie**, la relocalisation de notre production d'énergie – notamment de l'énergie éolienne – permet de sécuriser **un approvisionnement énergétique décarboné aux coûts maîtrisés**.

## Quels objectifs de développement de l'éolien ?

L'Union Européenne a présenté en mars 2022 un plan d'urgence **REPowerEU** qui prévoit de porter à 45% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030, avec un objectif de **faire passer l'énergie éolienne de 190 GW aujourd'hui à 480 GW en 2030**.

En France, **la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** a fixé des objectifs de développement de l'éolien terrestre à 24,1 GW de puissance installée en 2023, puis entre 33,2 et 34,7 GW pour 2028.

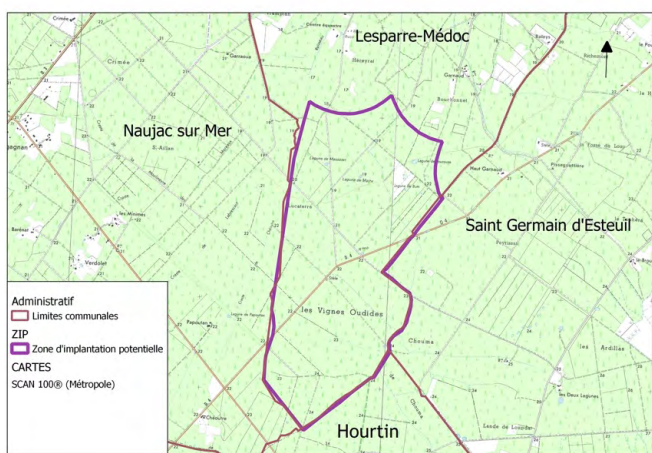
Au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** adopté en 2019 vise à porter la production éolienne de 1 053 GWh en 2015 à plus de 17 000 GWh en 2050. Le SRADDET affiche également un objectif de **rééquilibrage régional vers le sud** par solidarité avec les territoires infrarégionaux denses en éolien.

	2015	2020	2030	2050
<b>Production éolienne (GWh)</b>	1 054	4 140	10 350	17 480
<b>Puissance installée (MW)</b>	551	1 800	4 500	7 600

Objectifs de développement de l'énergie éolienne terrestre, SRADDET Nouvelle-Aquitaine, 2019.

# Les grandes lignes du projet

Le projet porté par Cœur Médoc Énergies vise à construire et à exploiter **l'un des premiers parcs éoliens de Gironde et de l'ex-région Aquitaine**. Si le projet se concrétise et en fonction du scénario retenu, il assurerait une production d'électricité comprise entre 118,8 GWh/an et 128,5 GWh/an, ce qui équivaldrait à la consommation annuelle d'électricité de 25 220 à 27 282 ménages.



**Nouvelle Zone d'implantation potentielle (ZIP), resserrée sur la commune de Lesparre-Médoc, VALOREM.**

Plusieurs scénarios seront présentés au public et débattus dans le cadre de la concertation, qui permettront de comparer les implantations possibles en fonction du nombre de machines, de leur emplacement, de critères environnementaux ou techniques (hauteur, puissance, distances à la route, défense incendie, etc.).

## Les chiffres-clés du projet :

• Coût :

**63 à 76** millions d'euros

• Nombre de machines envisagées :

**8 à 12** machines

• Puissance d'installation envisagée :

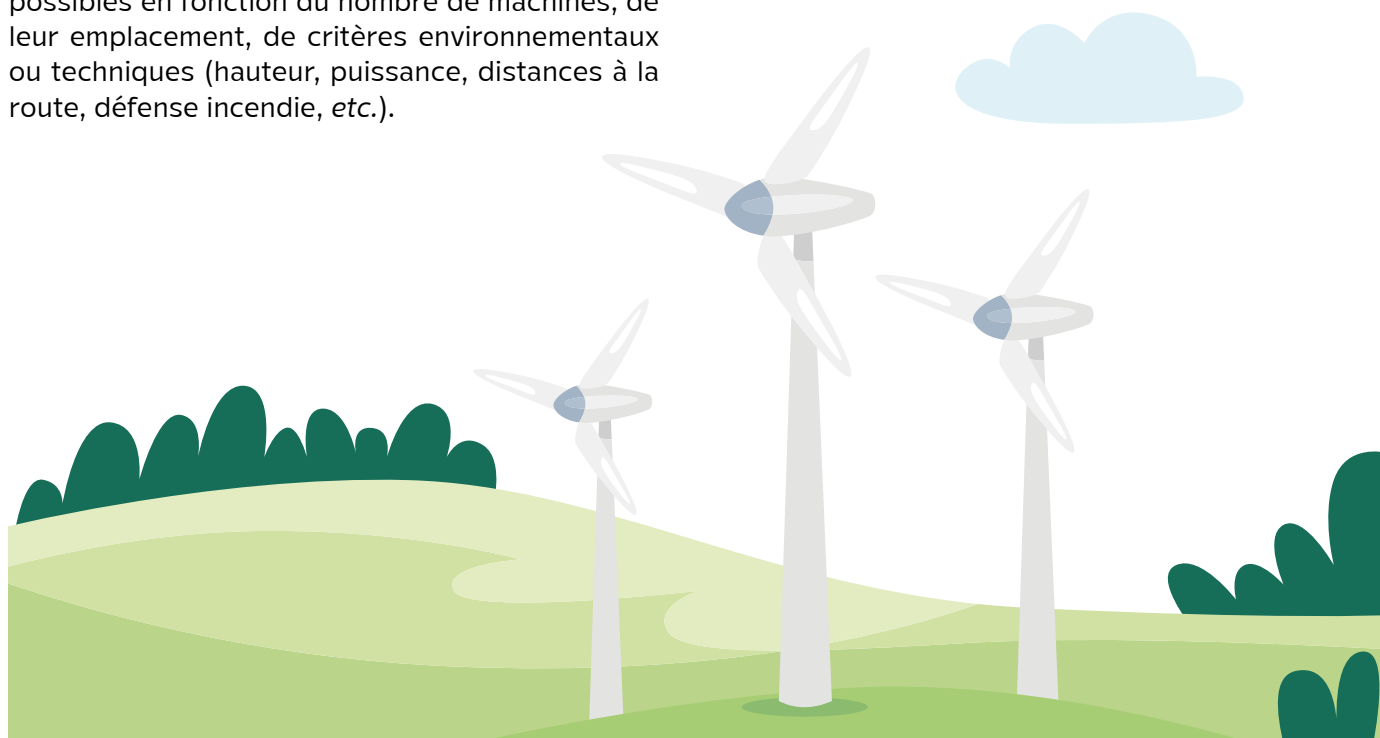
**41,4 à 50,4** MW

• Production d'électricité potentielle :

**118,8** GWh/an à **128,5** GWh/an

• Durée de vie de l'installation :

**25** ans





# Le calendrier prévisionnel du projet



# Le fonctionnement de l'énergie éolienne

L'**énergie éolienne**, du nom du Dieu grec du vent *Eole*, est l'énergie produite grâce à la force des masses d'air en mouvement autour de la Terre. L'**éolienne** est une installation qui transforme l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique, elle-même convertie en énergie électrique.

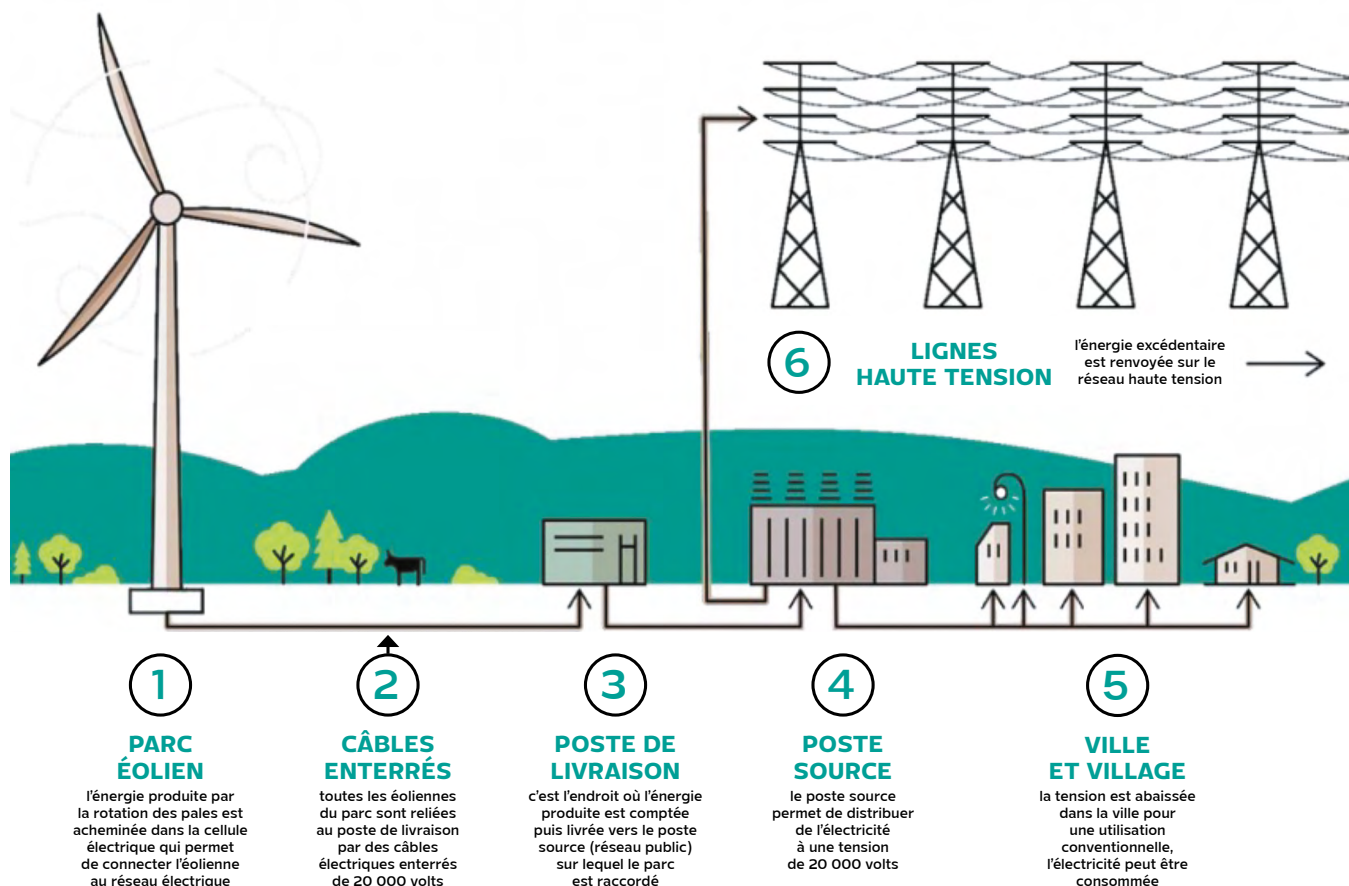
L'énergie éolienne est une **énergie variable et aléatoire**. Mais, produite grâce à la seule force du vent, elle est une **énergie renouvelable**, qui **n'émet pas directement de gaz à effet de serre** en phase d'exploitation. En France en 2020, les énergies renouvelables constituent la **quatrième source d'énergie** soit une progression de près de 5 points entre 2010 et 2020 permettant de couvrir **7,8 % de la consommation d'électricité métropolitaine** en 2021.

Il existe aujourd'hui trois catégories d'éoliennes : les éoliennes terrestres, les éoliennes en mer posées et les éoliennes en mer flottantes. Lorsque plusieurs éoliennes sont installées sur un même site, on parle alors de **parc éolien**.

L'énergie électrique produite par une éolienne dépend de **3 paramètres** : **la forme et la longueur des pales, la vitesse du vent et la température de l'air** qui influe sur sa densité.

Une éolienne commence à produire de l'électricité lorsque la vitesse du vent atteint environ 10 km/h. À cette vitesse de démarrage, le vent déclenche le rotor, situé au bout du mat de l'éolienne, qui se met en marche. Ses pales tournent. Le rotor entraîne un axe dans la nacelle, appelé arbre, relié à un alternateur.

Grâce à l'énergie fournie par la rotation de l'axe, l'alternateur produit un courant électrique alternatif. Un transformateur situé à l'intérieur du mât élève la tension du **courant électrique** produit par l'alternateur pour qu'il puisse être plus facilement **transporté dans les lignes à moyenne tension du réseau**.



# La démarche environnementale du projet

Afin de concevoir un projet adapté au potentiel du site et aux enjeux du territoire, VALOREM a lancé en 2015 des **études portant sur l'environnement naturel, physique et humain**. Celles-ci ont permis de constituer la première étude d'impact, pièce maîtresse de la demande d'autorisation environnementale de 2017. Suite à l'enquête publique de 2019, VALOREM a décidé de repenser son projet en réactualisant l'ensemble des enjeux. Une partie des thématiques ont été mises à jour pour la concertation préalable (qualification des habitats d'espèces, analyse de nouveaux points de vue paysagers, mise à jour des servitudes techniques : routes, défendabilité incendie) tandis que certaines études restent à finaliser (inventaires biologiques, mise à jour des mesures acoustiques, qualification des zones humides).

Les données de l'environnement (biologie, paysage) mises à jour en 2022 sont disponibles dans le dossier de concertation et en téléchargement sur le site internet de la concertation : <https://www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr/concertation/>

Ainsi, à l'issue de la concertation préalable de 2022 et à la lumière des études mises à jour, le projet fera l'objet d'une nouvelle étude d'impact qui sera intégrée à la future demande d'autorisation environnementale.



# Les retombées potentielles du projet pour le territoire

## • Une production d'énergie électrique locale et renouvelable

En fonction des différents scénarios proposés, le parc éolien CŒUR MEDOC ÉNERGIES permettra la **production de 118,8 à 128,5 GWh par an**, ce qui permettrait de couvrir les besoins en électricité de 25 220 à 27 282 ménages.

## • Une installation créatrice d'emplois sur le territoire

En 2017, le groupe VALOREM a initié volontairement avec l'Association de développement local pour l'emploi de Bègles et le Conseil départemental de la Gironde le **premier dispositif de clauses d'insertion** sur des chantiers de parcs photovoltaïques en France. Depuis, cette clause a été généralisée sur le territoire national à tous les chantiers photovoltaïques de Valorem. Cette clause sera étendue en 2022 aux chantiers éoliens et hydroélectriques. Les sous-traitants ont l'**obligation de réserver 7% minimum des heures de travail** à des **personnes éloignées de l'emploi**.

Par ailleurs, pour la réalisation de ses projets, le groupe VALOREM s'engage à appliquer **une préférence locale dans le choix de ses fournisseurs** (chantier, concertation, inauguration, exploitation...).

## • Des retombées fiscales pour les collectivités du Médoc

Lors de l'implantation d'un parc éolien sur un territoire, des retombées fiscales sont perçues à plusieurs échelles du découpage administratif français. Celles-ci se composent principalement d'une **contribution économique territoriale (CET)**, d'une **imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** et de **taxes foncières**.

En fonction du scénario retenu, l'**IFER du parc éolien de Lesparre-Médoc représenterait entre 323 000 et 394 000 euros par an**, à partager entre la commune (20%), la communauté de communes (50%) et le département (30%).

Par ailleurs, **les collectivités territoriales peuvent devenir actionnaires des sociétés portant un projet de production d'énergie renouvelable**, depuis la loi relative à la transition énergétique de 2015. Afin de multiplier les retombées pour le territoire, VALOREM proposera d'étudier durant le développement du projet la **possibilité pour la collectivité d'entrer au capital du projet**.

## • Un frein à la hausse des prix de l'énergie

Face à la flambée des prix de l'énergie, et alors que la France compte 6 millions de ménages en situation de précarité énergétique, l'installation d'un parc éolien contribuera à **limiter la hausse des prix de l'électricité** en générant des économies mais également de nouvelles recettes pour l'État.

La filière éolienne devrait en effet apporter 7,6 milliards d'euros de recettes à l'État entre 2022 et 2023, du fait des prix de rachats d'électricité garantis (entre 81 et 137 euros le MWh) aujourd'hui largement inférieurs aux prix du marché de l'électricité (entre 300 et 600 euros le MWh).

## • Des offres d'électricité verte à destination des habitants

Le groupe VALOREM s'est déjà associé avec plusieurs fournisseurs d'électricité verte pour proposer des **offres de fourniture d'électricité à tarif préférentiel à destination des riverains de ses projets**.

Dans le cadre du projet de Lesparre, la mise en place de cette mesure pourra être étudiée afin de faire bénéficier aux riverains immédiats du parc une offre d'électricité verte à des tarifs avantageux.



# La concertation

Valorem a décidé d'engager **une concertation préalable au titre du Code de l'environnement** sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), qui se déroulera du 17 octobre au 30 décembre 2022.

En application de l'article L. 121-17 du Code de l'environnement, la CNDP a ainsi désigné Madame Julie DUMONT et Monsieur Sébastien CHERRUAU garants de la concertation. Ils ont pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation et rédigeront un bilan qui sera rendu public au plus tard un mois après la fin de la concertation.

## Le périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation préalable sur le projet englobe les 18 communes de la **communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île** et les 14 communes de la **communauté de communes Médoc-Atlantique**, ce qui représente un total de **32 communes** et **67 000 habitants**.

**Un périmètre élargi** a également été retenu pour l'annonce de la concertation préalable et la diffusion des informations relatives à cette concertation. Il englobera ainsi la communauté de communes de l'Estuaire, à l'Est de l'estuaire de la Gironde.



## Les objectifs de la concertation préalable

Le Code de l'environnement dispose que la concertation préalable permet de débattre :

- De **l'opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques du projet** ;
- Des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent, ainsi que de leurs **impacts** significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des **solutions alternatives**, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet ;
- Des **modalités d'information et de participation du public** après concertation préalable.

VALOREM veillera à ce que les temps d'échange proposés dans le cadre de la démarche permettent d'**aborder l'ensemble des questions évoquées ci-dessus**.

Un **bilan de la concertation** sera réalisé par Valorem et rendu public dans un souci de **transparence** et de prise en compte de la pluralité des expressions lors des temps d'échange.



## Le programme de la concertation

### ■ Réunion publique d'ouverture

19 octobre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody,  
rue Jean Fourment, Lesparre-Médoc

### ■ Table-ronde

« L'approvisionnement électrique du territoire et la place de l'éolien dans le mix énergétique de Nouvelle-Aquitaine »

8 novembre à 18h30

Université de Bordeaux (Campus Victoire,  
3 ter place de la Victoire, Bordeaux)

Pour participer et poser des questions à distance : retransmission en direct sur le site internet de la concertation :

<https://www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr/concertation/>

### ■ Réunion découverte sur site\*

19 novembre, 9h30

Mémorial Maquis de Vigne-Houdide  
(D4, Lesparre-Médoc)

### ■ 3 ateliers thématiques :

#### Atelier n°1 :

#### Quels impacts sur le cadre de vie ?

24 novembre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody,  
rue Jean Fourment, Lesparre-Médoc

#### Atelier n°2 :

#### Quels impacts sur l'environnement ?

29 novembre à 18h30

Salle des fêtes de Gaillan-en-Médoc,  
6 Rue de l'Hôtel de ville

#### Atelier n°3 :

#### Quels scénarios d'implantation du projet ?

5 décembre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody,  
rue Jean Fourment, Lesparre-Médoc

### ■ Réunion publique de clôture

19 décembre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody,  
rue Jean Fourment, Lesparre-Médoc

### ■ Deux rencontres de proximité autour d'une exposition

• Samedi 22 octobre matin  
au marché de Lesparre-Médoc

• Jeudi 24 novembre après-midi  
au centre commercial Terre-Rouge

\* Pour des raisons logistiques, une inscription préalable sur le site de la concertation (<https://www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr/concertation/>) est obligatoire.

## Comment participer ?



En ligne sur le site internet :  
<https://www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr/concertation/>



Dans les **registres papier** mis à disposition dans les mairies des communes et aux sièges des communautés de communes du périmètre de la concertation et lors de chaque temps d'échange ;



Par le biais de la **carte T** disponible dans les mairies du périmètre et distribuée dans les boîtes aux lettres sur les communes de Lesparre-Médoc, Saint-Germain-d'Esteuil et Gaillan-en-Médoc ;

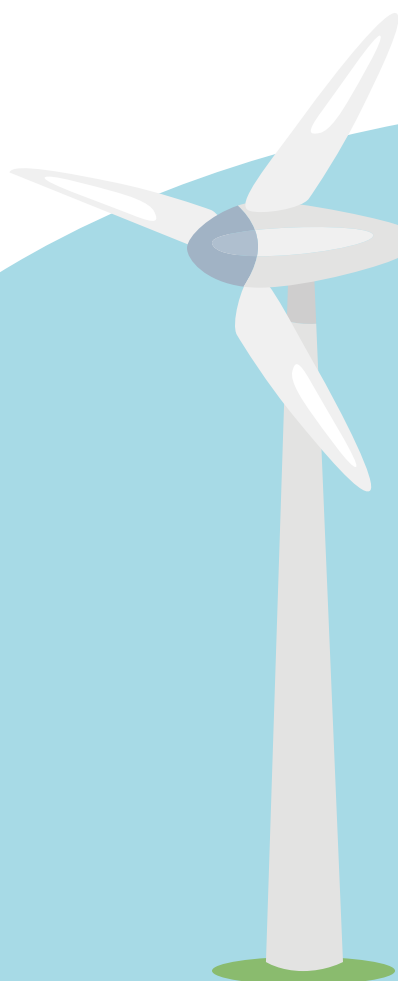


Lors des **temps d'échange** listés ci-dessus.



En écrivant aux garants désignés par la Commission nationale du débat public :

- Madame **Julie DUMONT** :  
[julie.dumont@garant-cndp.fr](mailto:julie.dumont@garant-cndp.fr)
- Monsieur **Sébastien CHERRUAU** :  
[sebastien.cherruau@garant-cndp.fr](mailto:sebastien.cherruau@garant-cndp.fr)





## Contact

**Pour la concertation :**

Mathieu David

[info@2concert.fr](mailto:info@2concert.fr)

